



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX, DOM

« FORMULAIRE TYPE COPROPRIETES- FACTURES »

CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux
À remplir par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre total de bâtiments dans la copropriété : _____
- Nombre total de logements dans la copropriété : _____

- Nombre de bâtiments faisant l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Date de dépôt du permis de construire du plus récent du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : __/__/____
- Nature des parties faisant l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __/__/____
- Nature du syndic : Bénévole Professionnel

Caractéristiques des travaux

	<input type="checkbox"/> Réalisation d'une seule action	<input type="checkbox"/> Bouquet de 2 actions	<input type="checkbox"/> Bouquet de 3 actions ou plus
Montant plafond correspondant :	10 000 €	20 000 €	30 000 €

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en €. = _____
Ce montant est égal au (montant plafond) figurant dans le tableau supra x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ... = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndic) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt accordé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt accordé en €. = _____

Demande accompagnée :

- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de ___ factures pour les frais

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société

.....,
syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'était possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires est inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés au cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ont été effectivement réalisés ;

reconnais avoir été informé des modalités de régularisation dans le cas où le syndicat des copropriétaires aurait bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel il avait droit ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Signature ou visa et cachet

Date de remise __ / __ / ____

(cachet de l'établissement)

CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés - Factures »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une **amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.**

Protection des toitures contre les rayonnements solaires

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'une sur-toiture ventilée	Surface couverte =	≥ 75%
<input type="checkbox"/> Isolation de l'ensemble de la toiture ou du plancher des combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	≥ 1,5 (m ² .K)/W
<input type="checkbox"/> Système de protection de la toiture	Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion à une altitude inférieure à 800 mètres $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,03
	La Réunion à une altitude supérieure à 800m $U_{\text{max}} = \dots\dots\dots W/(m^2.K)$	≤ 0,5 W/(m ² .K)
	Mayotte $S_{\text{max}} = \dots\dots\dots$	≤ 0,02

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes :

Signature

Tampon

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié de la surface totale de ces murs

Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC (A remplir par le syndic)

A remplir par l'entreprise

Coût total des travaux pour l'ensemble de la copropriété, incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Installation d'un bardage ventilé		
<input type="checkbox"/> Mise en place de pare-soleil horizontaux	Débord = cm	≥ 70 cm
<input type="checkbox"/> Isolation des murs (sur au moins 50% de la surface totale des murs)	$R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$	≥ 0,5 (m ² .K)/W

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant : $R \geq 3 m^2.K/W$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Travaux d'isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées et/ou travaux de protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires, sur au moins la moitié des baies

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

*Pour information, critères techniques associés * :*

Pose de pare-soleil horizontaux

Débord = cm

≥ 50 cm

Pose de brise-soleil verticaux

Pose de projections solaires mobiles extérieures dans le plan de la baie, telles que volets projetables, volets persiennés entrebâillables, stores à lames opaques ou stores projetables

Pose de lames orientables opaques

Pose de films réfléchissants sur lames transparentes

Taux de réflexion solaire = %

≥ 20%

Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres

Uw = W/(m².K)

≤ 1,3

et Sw =

≥ 0,3

Uw = W/(m².K)

≤ 1,7

et Sw =

≥ 0,36

Remplacement de fenêtres en toitures

Uw = W/(m².K)

≤ 1,5

et Sw =

≤ 0,36

Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)

Uw = W/(m².K)

≤ 1,8

et Sw =

≥ 0,32

Pose de vitrages à faible émissivité

Ug = W/(m².K)

≤ 1,1

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Pose de brasseurs d'air fixes

Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$

Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant : $R > 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Signature _____ Tampon _____

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC
(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

Pour information, critères techniques associés * :

Pose d'une chaudière à condensation avec programmeur de chauffage

Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique ≤ 3 kW-ampère avec programmeur de chauffage

Ou bien pose d'une pompe à chaleur air/eau avec programmeur de chauffage

COP =
..... $\geq 3,4$

Ou bien pose d'une pompe à chaleur géothermique à capteur fluide frigorigène (de type sol/sol ou sol/eau), de type eau glycolée/eau ou de type eau/eau avec programmeur de chauffage

COP =
..... $\geq 3,4$

Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire vérifiant $R > 1,2$ m²K/W

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVL1109911A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

*Pour information, critères techniques associés * :*

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300kW avec programmeur de chauffage

Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage

Rendement = % $\geq 70\%$
et taux de CO = % $\leq 0,3\%$
et Indice de performance environnementale = ≤ 2

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage vérifiant $R > 1,2 \text{ m}^2\text{K/W}$

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés * = _____ en € TTC

*Pour information, critères techniques associés * :*

Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent

Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire vérifiant $R > 1,2 \text{ m}^2\text{K/W}$

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Nombre de devis joints :

Signature

Tampon

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**